

Sion Concours

Concours International de Violon Tibor Varga, Suisse
Tibor Varga International Violin Competition, Switzerland

CONCOURS INTERNATIONAL DE VIOLON TIBOR VARGA 2019

RÈGLEMENT

Edition 2019

Version finale, 1^{er} août 2018

Membre de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de
Musique

PRÉAMBULE

Le Concours vise à découvrir de nouveaux talents, à enrichir l'expérience et la pratique musicale des participants et à apporter encouragement et appui aux lauréats¹ pour la suite de leur carrière. Pour atteindre ces objectifs, le Jury International, composé de spécialistes reconnus du violon (interprètes et pédagogues) et du monde musical, s'attachera essentiellement à mettre en valeur les qualités musicales de chaque candidat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours International de Violon Tibor Varga Sion Valais est ouvert, sans distinction de sexe ni de nationalité, à tous les violonistes nés après le 1^{er} septembre 1993 (moins de 26 ans).

Les candidats qui auraient par le passé déjà obtenu un premier prix au Concours Tibor Varga ou au Concours Sion Valais ne sont pas autorisés à se représenter.

PROGRAMME

Chaque candidat effectue une sélection d'œuvres dans les listes mentionnées ci-dessous.

Les œuvres doivent être jouées de mémoire, excepté au 2^e tour et à la finale de musique de chambre. Au premier tour, les pièces figurant dans la liste B peuvent également être jouées avec la partition.

Présélection sur support vidéo:

Niccolò Paganini	Un caprice à choix, à jouer de mémoire
Sonate	Le premier mouvement d'une sonate proposée pour le 2 ^{ème} tour

1er Tour : violon solo (temps de passage de maximum 30')

Une pièce de chaque catégorie, A, B et C

Le jury se réserve le droit de choisir les mouvements à jouer

- | | | |
|----|--|--|
| A. | J. S. Bach | Deux mouvements consécutifs d'une Partita ou Sonate pour violon seul |
| B. | Béla Bartók | Sonate pour violon seul, un des mouvements à choix |
| | Luciano Berio | Sequenza VIII |
| | Pierre Boulez | Anthèmes I |
| | Franco Donatoni | Argot. Due pezzi per violino solo, N°1 ou N° 2 |
| | Sándor Veress | Sonata, soit en entier, soit un ou deux mouvements à choix |
| | Eugène Ysaÿe | Une des six sonates pour violon solo |
| C. | Une œuvre pour violon solo choisie par le candidat pour compléter le programme | |

¹ Le genre masculin est utilisé dans l'ensemble du présent règlement comme genre neutre.

2ème Tour : violon solo et avec piano (temps de passage de maximum 40')

Une pièce de chaque catégorie, A, B et C

Le jury se réserve le droit de choisir les mouvements à jouer

- A. Heinz Holliger *4 Hommages pour violon solo*, No 2: „Ri-tratto“ (2012, dédié à Hansheinz Schneeberger)

La partition de cette pièce imposée est publiée chez Schott. Une édition en ligne est disponible sous : <https://de.schott-music.com/shop/4-hommages-noq47446.html>

- B. Ludwig van Beethoven *Sonate N° 5, 7, 8 ou 9*
 Johannes Brahms *Sonate N° 1 en sol majeur, Op. 78*
Sonate N° 2 en la majeur, Op. 100
Sonate N° 3 en ré mineur, Op. 108
 W. A. Mozart *Sonate en si bémol majeur K.454*
 Franz Schubert *Sonate en la majeur, D. 574, dite Grand Duo*
Sonate N° 2 en la mineur, D. 385
 Robert Schumann *Sonate N° 1 en la mineur, Op. 105*
Sonate N° 2 en ré mineur, Op. 121
- C. Claude Debussy *Sonate pour violon et piano*
 Alberto Ginastera *Pampeana No 1. Rhapsody for violin and piano*
 Toshio Hosokawa *Vertical Time Study III pour violon et piano*
 Leoš Janáček *Sonate pour violon et piano, JW VII/7*
 Witold Lutoslawski *Subito for Violin and piano*
 Sergueï Prokofiev *Sonate pour violon et piano N° 1 ou N°2*
 Georges Enesco *Sonate pour violon et piano N° 3 en la mineur, Op. 25*
 Francis Poulenc *Sonate pour violon et piano*
 Béla Bartók *Sonate pour violon et piano N° 1, Sz. 75 ou N° 2, Sz. 76*
 Maurice Ravel *Sonate pour violon et piano M. 77 ou Tzigane M. 76*
 Wolfgang Rihm *Über die Linie VII für Violine*
 Arnold Schönberg *Phantasy for violin and piano, Op. 47*
 Mátyás Seiber *Konzertstück pour violon et piano*
 Karol Szymanowski *Nocturne and Tarantella Op. 28 ou Mythes Op. 30*
 Sándor Veress *Sonate pour violon et piano N° 2*

Finale 1ere partie : musique de chambre avec deux membres du jury pour les parties de piano et de violoncelle (temps de passage de 45')

- **Pièce imposée**
 Felix Mendelssohn *Trio en ré mineur N° 1 Op. 49, Scherzo*
- **Un trio à choix selon la liste suivante :**
 Joseph Haydn *Trio N°25 en mi mineur, Hoboken XV: 12*
 Ludwig van Beethoven *Trio N°5 en ré majeur, Op. 70 N° 1, dit „Geistertrio“*
 Johannes Brahms *Trio N° 3 en do mineur, Op. 101*
 Dmitri Chostakovitch *Trio N° 2 en mi mineur, Op. 67*
 Frank Martin *Trio sur des mélodies populaires irlandaises*
 Maurice Ravel *Trio en la mineur, M. 67*
 Franz Schubert *Trio N° 1 en si bémol majeur, D. 898*

Finale 2ème partie : concerto avec orchestre

Un concerto à choix selon la liste suivante, à jouer de mémoire

Ludwig van Beethoven	Concerto en ré majeur, Op. 61
Johannes Brahms	Concerto en ré majeur, Op. 77
Dmitri Chostakovitch	Concerto N° 2 en do dièse mineur, Op. 129
Karl A. Hartmann	Concerto funèbre
Witold Lutoslawski	Chain 2
Felix Mendelssohn	Concerto N° 2 en mi mineur, Op. 64
Piotr I. Tchaïkovsky	Concerto en ré majeur, op. 35

PROGRAMME

Les candidats sont tenus d'envoyer leur programme jusqu'au 15 avril 2019 à minuit. Des modifications peuvent exceptionnellement être effectuées jusqu'au 30 juin 2019 au plus tard. Passé ce délai, plus aucun changement ne pourra être apporté au programme.

PARTITIONS

Les candidats doivent utiliser les partitions originales des œuvres qu'ils interprètent. La direction du Concours ne peut être tenue responsable d'éventuelles fraudes de la part d'un candidat en ce domaine (utilisation publique de copies illégales). Les candidats sont tenus de fournir à la direction du Concours une copie des partitions interprétées. Ils peuvent le faire à leur arrivée à Sion, au plus tard le 18 août 2019 à 17h00.

INSCRIPTIONS

Le délai d'inscription est fixé au **15 avril 2019** à minuit. L'inscription se fait directement en ligne sur le site internet www.sion-concours.ch. **Les envois postaux ne sont pas admis !**

L'inscription ne sera définitive qu'après la validation en ligne (merci de veiller à la qualité des fichiers joints) :

- Une justification officielle de l'âge du candidat (acte de naissance ou photocopie du passeport).
- Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, titres obtenus, activités professionnelles).
- Deux photographies récentes d'excellente qualité et libres de droit : un portrait et une en situation de jeu avec le violon.
- Un enregistrement vidéo de haute qualité non édité contenant le programme exigé pour le dossier de sélection, portant la date et le lieu d'enregistrement.

Les candidats sont responsables de l'obtention de leur visa pour la Suisse pour la durée du Concours et sont priés d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à son obtention. Le Concours décline toute responsabilité en la matière.

Le choix des œuvres indiquées sur le formulaire d'inscription est définitif, sauf cas exceptionnel validé par la direction du Concours.

Les candidats inscrits et sélectionnés qui seraient dans l'impossibilité de participer au Concours sont tenus d'en avvertir immédiatement l'organisateur.

TAXE D'INSCRIPTION

La taxe d'inscription s'élève à CHF 150.- (cent cinquante francs suisses) pour les candidats sélectionnés aux épreuves publiques. Elle est à payer en une seule fois, selon la procédure en ligne. La taxe d'inscription n'est en aucun cas remboursée.

DÉROULEMENT

Des pianistes accompagnateurs sont mis gratuitement à disposition des participants.

Chaque candidat a la possibilité d'être accompagné par son pianiste personnel durant les deux premiers tours à la condition d'en assumer les frais relatifs. Dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'organisation du Concours, chaque candidat bénéficie d'une répétition gratuite avec l'accompagnateur qui lui sera désigné.

Le temps prévu pour cette répétition est de :

- 30 minutes pour le premier tour
- 90 minutes pour le deuxième tour
- 90 minutes pour la Finale 1^{ère} partie, musique de chambre
- 60 minutes pour la Finale 2^{ème} partie, avec orchestre

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce temps de répétition selon le nombre de candidats ou dans le cas de conditions exceptionnelles. Il en avertira les candidats au plus tôt.

Les répétitions avec piano et avec orchestre sont privées ; seuls le candidat et son pianiste peuvent y être présents. En revanche, toutes les épreuves sont publiques.

Le programme complet comprend une présélection sur support vidéo et sur dossier, et quatre épreuves publiques, qui sont enregistrées.

PRÉSÉLECTION

Le but de la présélection sur support vidéo est de choisir au maximum 28 candidats invités à participer aux épreuves publiques du Concours. Cette écoute a lieu à huis clos en présence d'un Jury international présidé par le Président du Jury du Concours 2019. Les noms des candidats sélectionnés seront publiés sur notre site internet dès le 15 mai 2019. Ils seront avertis personnellement et recevront la convocation officielle avant cette date (par e-mail) mentionnant le lieu et l'heure auxquels ils devront se présenter personnellement à Sion.

TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort qui déterminera l'ordre de passage des candidats pour toute la durée du Concours sera organisé à Sion le 18 août 2019 à 18h00.

Si une raison de force majeure empêche un candidat d'être présent à cette séance, il est tenu d'en justifier les raisons au moins 72 heures avant le tirage au sort. A sa demande expresse, une personne désignée par le candidat ou un représentant du Concours tirera au sort un numéro à sa place. Le candidat est prié de s'informer immédiatement auprès du secrétariat du jour et de l'heure auxquels il doit se tenir à la disposition du Jury pour sa prestation en première épreuve.

L'ordre fixé par le tirage au sort ne pourra pas être modifié, sauf si, en cas de force majeure, la direction en décide autrement. Dans tous les cas, seule la direction du Concours est habilitée à prendre cette décision.

De manière générale, le Concours s'engage à respecter les horaires fixés pour chaque candidat à l'issue du tirage au sort. De même, chaque candidat a l'obligation, une fois l'ordre de passage et l'horaire connus, de se présenter avant chaque épreuve dans les délais qui lui auront été communiqués.

ÉPREUVES PUBLIQUES

Le Concours comporte les étapes suivantes :

- 1^{er} tour (lundi 19 et mardi 20 août 2019)
- 2^e tour (mercredi 21 et jeudi 22 août 2019)
- Finale, 1^{ère} Partie : musique de chambre (vendredi 23 août 2019)
- Finale, 2^e partie : œuvres avec orchestre (samedi 24 août 2019)

Les résultats sont proclamés après chaque tour. Les décisions du Jury sont sans appel.

PRIX

- Premier Prix : CHF 20'000.-
- Deuxième Prix : CHF 10'000.-
- Troisième Prix : CHF 5'000.-
- Prix meilleure interprétation de Ri-tratto de Heinz Holliger (œuvre imposée) : CHF 2'000.-
- Prix du Jury des Jeunes : CHF 500.-
- Prix du public : CHF 500.-

A l'issue du 2^e tour, les candidats non sélectionnés pour l'épreuve suivante recevront une attestation de participation.

Les Prix seront remis aux lauréats à la fin de l'épreuve finale.

Ultérieurement, les lauréats pourront être invités, contre rémunération à définir, à participer à des concerts en tant que soliste.

Tous les candidats sont tenus de répondre aux sollicitations des médias pendant la durée du Concours. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner ces médias et avertira les candidats des demandes éventuelles d'interviews ou de photos qui lui seront soumises.

JURY

- Georges Starobinski, Président (Suisse)
- Friedemann Eichhorn (Allemagne)
- Pavel Vernikov (Suisse)
- Qian Zhou (Singapour)
- Krzysztof Wegrzyn (Allemagne)
- ainsi que d'autres violonistes de renommée internationale dont les noms seront prochainement communiqués.
- Un pianiste et un violoncelliste rejoindront le jury pour la finale et joueront en trio avec les finalistes lors de l'épreuve de musique de chambre.

DÉCISIONS DU JURY

Le Jury peut à tout moment modifier le programme des épreuves, en tenant compte des œuvres annoncées par chaque candidat. Il se réserve également le droit d'interrompre l'exécution d'une pièce s'il estime qu'il s'est fait une opinion suffisante, bonne ou mauvaise, du candidat.

Dès la fin de la première épreuve, deux ou trois membres du Jury se tiennent à la disposition des candidats non retenus pour la suite du Concours pour commenter leurs prestations.

Les délibérations du Jury sont régies par un règlement interne.

Les décisions du Jury sont sans appel.

JURY DES JEUNES

Un Jury constitué de jeunes musiciens est nommé par la Direction du Concours. Ce Jury, coaché par une personnalité du monde musical, est totalement indépendant du Jury International.

A l'issue de la Finale, le Prix du Jury des Jeunes sera remis au candidat élu.

ACCUEIL, TRANSPORTS ET LOGEMENT

Les candidats doivent impérativement se présenter au bureau du Concours, à Sion, au plus tard le 18 août 2019 17h00. Une carte détaillée pour se rendre au bureau du Concours (15 minutes à pied de la gare CFF) sera fournie aux candidats une fois leur sélection confirmée. L'organisateur leur remettra toutes les informations utiles pour leur séjour à Sion.

L'organisateur prend en charge les frais de logement des candidats (chambre d'étudiants). Par contre, tous les autres frais de séjour et de voyage sont à la charge des participants. Les personnes accompagnant les candidats sont responsables de leur propre logement.

Le Concours offre le remboursement de 50% des frais de voyage – avec un maximum de 700 CHF (billet d'avion en classe économique ou de train en 2ème classe ou l'équivalent de ce dernier pour un voyage en voiture) aux candidats admis à la finale (3^e tour), sauf s'ils sont domiciliés à moins de 300 km de Sion.

Les candidats ont la responsabilité de contracter une assurance maladie et accidents pour la durée de leur séjour à Sion.

DROITS

En validant le formulaire d'inscription en ligne, les candidats déclarent accepter les conditions générales du présent règlement.

Les organisateurs du Concours ont le droit illimité d'enregistrer, de reproduire et de diffuser gratuitement, à la radio, à la télévision, sur vidéo, CD, DVD, ou tout autre support toutes les prestations des candidats. Il en va de même pour les éventuelles interviews et/ou séances photos accordées aux médias.

En cas de doute, la version française du présent règlement fait foi.

ORGANISATION

Concours International de Violon Tibor Varga

c/o Fondation Sion Violon Musique – Place Ambuel 7 – CH-1950 Sion

contact@sion-concours.ch / www.sion-concours.ch